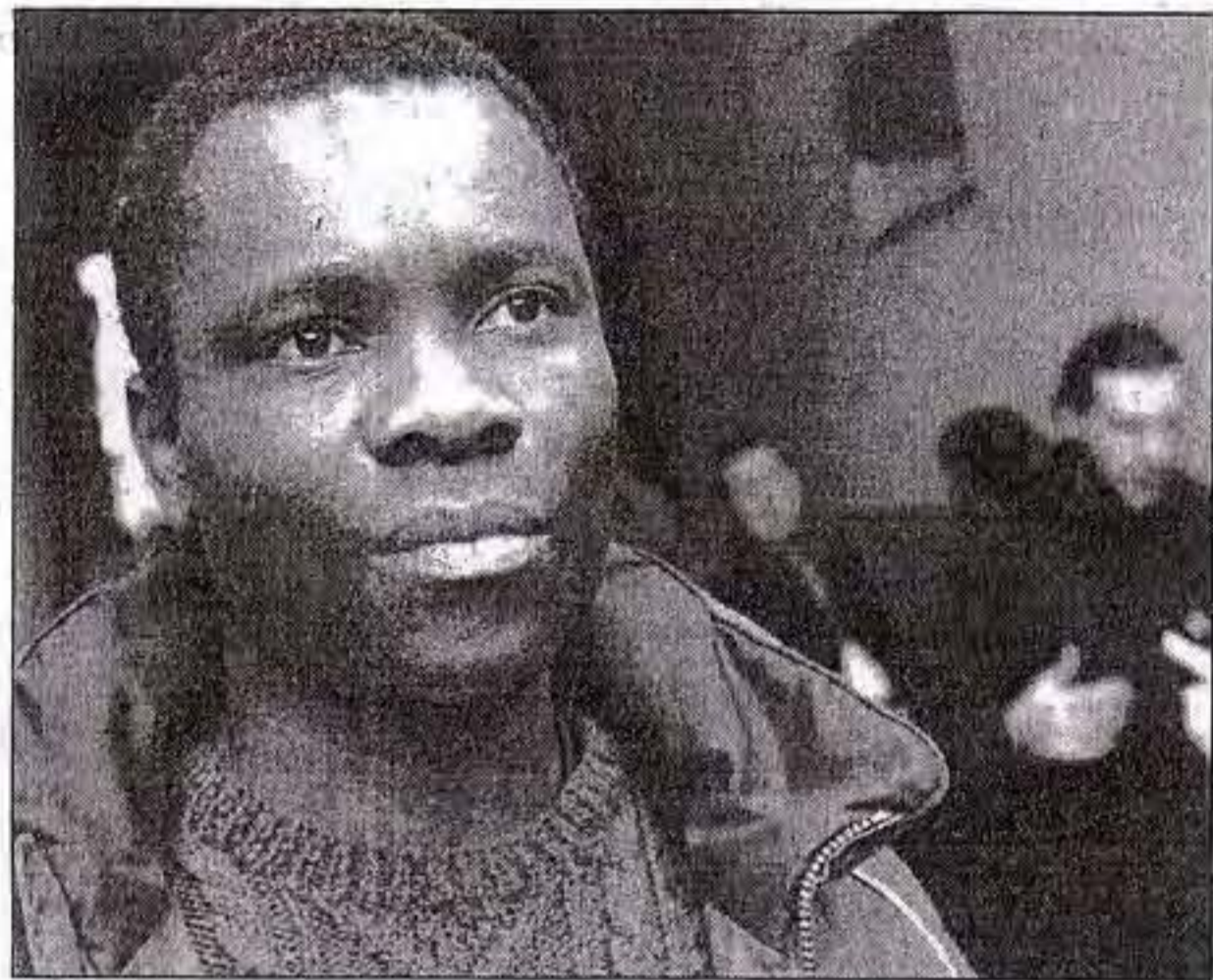


Retour sur une expulsion

Voilà un an, Joseph Kollie, étudiant libérien, était reconduit dans son pays. Au grand dam du comité de soutien qui « exige » toujours son retour.



Joseph Kollie s'est vu dernièrement refuser sa demande de visa d'étude pour revenir à Besançon où il compte intégrer la licence de FLE (Français langue étrangère).

« La préfecture considère que c'est une affaire classée, pas nous. Le combat continue. Nous n'oublions pas et nous exigeons son retour à Besançon. » En cette semaine anniversaire de l'expulsion de Joseph Kollie les militants des réseaux Education sans frontières et Universités sans frontières du Doubs remettent le couvert. Ils viennent de produire un tract appelant à manifester samedi prochain à 15 h devant la préfecture, un an jour pour jour après sa reconduite manu militari, au Libéria, son pays (lire par ailleurs).

Qu'est devenu depuis Joseph Kollie ? « Il survit », expliquent Pierre Couchot et David Mariza membres du RUSF. « Sa femme, qui avait refait sa vie avec leurs trois enfants, ne l'attendait pas. A son retour, il a réussi à dégoter quelques heures d'enseignement du français à l'université de Monrovia. Cela lui rapportait 40 € par mois mais il les a perdues lorsqu'il s'est absenté en Côte d'Ivoire pour faire sa demande de visa. » Expulsé en tant que sans papiers, Joseph Kollie comptait revenir à Besançon avec un visa d'études. Problème : la France n'a pas de représentation diplomatique au Libéria. Le plus proche consulat est à Abidjan, Côte d'Ivoire. « Nous avons organisé des concerts et une collecte pour qu'il puisse s'y rendre (570 \$ le billet d'avion aller-retour) et déposer son dossier de visa (ce qui coûte 100 €, non rem-

boursés en cas de refus de visa). » Le rendez-vous au consulat a eu lieu le 26 octobre dernier. Le dossier avait été constitué par RUSF et envoyé en chronopost. Quatre jours plus tard, Joseph Kollie est reconvoqué : le visa lui est refusé.

« Il veut revenir terminer ses études »

Renseignements pris, RUSF a eu connaissance des motifs de ce refus : « Ils considèrent que Joseph a 40 ans, que sa femme et ses enfants risquent de le rejoindre en France, et ils ne trouvent pas cohérent qu'il veuille maintenant s'inscrire en FLE (NDLR. Français langues étrangères) pour faire en trois ans licence, master et master pro, alors qu'il était en licence d'anglais lorsqu'il a été expulsé. »

Des arguments qui pour



Ils avaient été une cinquantaine à manifester pour lui réclamer un titre de séjour et plus de 200 pour réagir à son arrestation.

Photo archives ER

RUSF n'en sont pas. D'autant que les enseignants de la fac ont donné leur feu vert pour l'admettre en FLE.

Interrogé, le président de l'université de Franche-Comté, Claude Condé, qui s'était prononcé voilà un an en faveur de Joseph Kollie alors qu'il était doyen de la fac des Lettres, ne comprend pas plus ces raisons : « Il veut simplement revenir provisoirement terminer ses études pour ensuite avoir un poste correct à l'université de Monrovia. Lorsqu'il était inscrit en anglais, c'était un étudiant dans la moyenne. Les collègues m'ont sollicité pour envoyer un courrier officiel de soutien à sa demande de

visa, ce que j'ai fait. La lettre est partie mi-janvier au ministère des Affaires Étrangères et au consulat de Côte d'Ivoire. J'attends la réponse. »

« Trop tôt pour en parler »

A-t-il eu vent d'autres cas similaires ? « Non, je n'ai pas été alerté depuis. » Côté RUSF, on parle à demi-mots d'un autre étudiant qui serait actuellement recherché par la police en vue de son expulsion. « Mais ce n'est pas le même type de dossier que Joseph. Il est trop tôt pour en parler. »

En attendant, les universi-

taires du RUSF ont demandé à leur président « d'informer tous les élèves étrangers de l'importance de s'inscrire chaque année à la fac. Car ceux qui souhaitent s'offrir une année sabbatique et ne sont pas inscrits encourent une reconduite à la frontière. » Ce que Claude Condé s'est engagé à faire. « Un affichage va être mis en place », a promis le président de l'université de Franche-Comté.

Pierre LAURENT

● Manifestation « pour le retour de Joseph Kollie » samedi à 15 h devant la préfecture.

● Contacts. - RESF, Jean-Jacques Boy, tél. 06.75.13.65.10. Courriel, soutienjoseph@yahoo.fr

Plus qu'une cause, un symbole

Arrivé en France juillet 2002 avec un visa de 30 jours et une bourse de l'Etat français pour effectuer un stage, Joseph Kollie y était finalement resté près de quatre ans. Sa demande d'asile politique ayant été refusée par l'OF-PRA puis par la Commission de recours des réfugiés, la préfecture lui avait accordé par deux fois un « ultime délai » pour lui permettre de terminer son DEUG d'anglais. Mais avait refusé de lui en accorder un troisième pour qu'il termine son année de licence.

En octobre 2005, Joseph Kollie faisait l'objet d'un arrêté de reconduite à la frontière. Cinq mois plus tard, il était arrêté et renvoyé en avion à Monrovia. Au grand dam de son co-

mité de soutien qui enchaînait les manifestations devant la préfecture, d'abord pour réclamer des papiers (avec une cinquantaine de manifestants), puis pour faire part de son indignation suite à son expulsion (ils étaient alors plus de 200). La pétition contre son renvoi recueillera quelque 6.000 signatures.

Plus qu'une cause, un symbole qui permettra au comité de soutien de se transformer en antenne départementale du RESF (Réseau Education Sans Frontières), aujourd'hui prolongé par le RUSF (Réseau Universités Sans Frontières).